



Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Mongolie, Oulan-Bator



La famille P. est rentrée en Mongolie au début de l'année 2012. Elle souhaitait tout d'abord investir son aide à la réintégration dans un projet de logement. Mais, ayant la possibilité de séjourner chez des parents après le retour, le couple a développé une nouvelle idée de projet avec l'aide de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Ils ont décidé de mettre en place un projet professionnel: un pressing.

Le Secrétariat d'Etat suisse aux Migrations (SEM) a approuvé la nouvelle proposition de projet en septembre 2012. La famille a donc pu louer un local approprié et l'aménager. Les collaborateurs de l'OIM ont effectué les paiements pour les machines et les appareils nécessaires directement aux vendeurs en Chine.

Quelques mois plus tard, l'OIM a rendu visite au couple sur leur lieu de travail. Le matériel acheté venait d'arriver. Ils étaient déjà installés et le magasin avait l'air beau et professionnel. La famille s'est montrée satisfaite de sa situation actuelle. Ils considéraient l'aide au retour comme très utile pour mettre sur pied leur projet et pour leur réintégration en Mongolie. Au moment de la visite, le revenu était encore assez faible car le pressing venait tout juste d'ouvrir. Mais la famille planifiait déjà de l'agrandir dans le futur, étant donné qu'ils voyaient clairement leur avenir en Mongolie. Ils étaient également reconnaissants pour le temps passé en Suisse car ils ont pu apprendre beaucoup en y travaillant et ils peuvent à présent profiter de cette expérience.



Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humaine en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, Janvier 2015

